



COVID-19

Maladie à coronavirus (COVID-19) : Recommandations provisoires visant les immeubles à logements multiples

Comme la pandémie de COVID-19 évolue rapidement, ces recommandations pourraient changer. Pour obtenir d'autres renseignements et rester au fait de la situation, consultez régulièrement le site Web du Bureau de santé de Windsor-comté d'Essex (www.wechu.org).

La maladie à coronavirus (COVID-19) est une maladie respiratoire qui se propage d'une personne à l'autre (contact étroit) par des gouttelettes respiratoires projetées dans l'air lorsqu'une personne tousse ou éternue. Le virus peut aussi se transmettre lorsqu'une personne se touche la bouche, le nez ou les yeux après avoir touché une surface contaminée. Les symptômes de la COVID-19, dont les plus courants sont la fièvre, une toux et une difficulté à respirer, peuvent aller de légers à graves. Ils apparaissent habituellement dans les 14 jours suivant l'exposition au virus. Les personnes à risque élevé de COVID-19 comprennent celles qui ont voyagé à l'étranger récemment et celles qui ont eu un contact étroit avec un cas confirmé ou probable de COVID-19. Le Bureau de santé de Windsor-comté d'Essex communiquera avec les personnes qui ont eu un contact étroit avec un cas de COVID-19.

Les locateurs, les gestionnaires d'immeubles et les résidents peuvent prendre des précautions pour prévenir et limiter la propagation de la COVID-19 dans les condominiums, les immeubles d'appartements et d'autres unités d'habitation.

Recommandations à l'intention des locateurs et des gestionnaires d'immeubles

- Reportez toutes les inspections et les rénovations ainsi que tous les travaux de réparation non urgents, si possible.
- Fermez toutes les installations récréatives (p. ex. piscines et salles de conditionnement physique) et tous les lieux de rassemblement (p. ex. salles de réception ou de divertissement).
- Limitez le nombre de personnes qui se réunissent dans les aires communes, comme les halls, les couloirs, les salles du courrier et les buanderies.
- Demandez aux résidents de limiter le nombre d'invités dans leur appartement.
- Songez à retirer des aires communes les articles fréquemment touchés (p. ex. objets décoratifs et meubles non essentiels) qui pourraient être difficiles à nettoyer et à désinfecter.
- Nettoyez et désinfectez les surfaces fréquemment touchées au moins deux fois par jour ou lorsqu'elles sont visiblement souillées.
 - Il est fortement recommandé de nettoyer les surfaces et les objets avant de les désinfecter.
 - Prêtez une attention particulière aux surfaces et objets suivants : appareils et accessoires de buanderie (p. ex. laveuses, sècheuses, paniers et comptoirs), poignées de porte, interrupteurs, boîtes aux lettres, mains courantes, boutons d'ascenseurs et boutons de système d'interphone.



- Les produits habituels de nettoyage et de désinfection sont efficaces contre la COVID-19, mais il est recommandé d'utiliser un produit ayant un numéro d'identification de médicaments (DIN) à huit chiffres, lequel confirme que l'usage du produit est approuvé au Canada.
- Installez des postes de désinfection dans les aires communes, si possible.
- Encouragez toute personne qui revient d'un voyage à l'étranger à s'auto-isoler chez elle pendant 14 jours et à avoir recours aux services de livraison si elle a besoin de nourriture ou d'autres provisions.
 - Si des symptômes apparaissent, la personne doit communiquer avec son fournisseur de soins de santé ou le Bureau de santé de Windsor-comté d'Essex au 519 258 2146, poste 1420.

Recommandations à l'intention des résidents

- Lavez-vous les mains à fond et souvent avec de l'eau et du savon.
- Toussez et éternuez dans votre manche ou un mouchoir. Jetez le mouchoir immédiatement et lavez-vous les mains.
- Dressez un plan de préparation en cas d'urgence pour vous assurer d'avoir ce qu'il vous faut si vous deviez vous isoler.
- Si vous avez des symptômes, restez dans votre chambre ou votre appartement. Si vous croyez être infecté ou si vous avez été en contact avec une personne qui a reçu un diagnostic de COVID-19, faites l'auto-évaluation en ligne.
 - Si vous avez besoin d'aide, appelez votre fournisseur de soins de santé ou le Bureau de santé de Windsor-comté d'Essex au 519 258 2146, poste 1420.
- Nettoyez et désinfectez régulièrement les surfaces fréquemment touchées dans votre appartement, surtout si vous avez des colocataires.
- Continuez à pratiquer la distanciation physique en prenant les mesures ci-dessous :
 - Ne donnez accès à votre appartement qu'aux fournisseurs de soins de santé ou de services essentiels à la sécurité ou à l'entretien des lieux.
 - Restez en contact avec vos amis, votre famille et vos voisins par téléphone ou en utilisant des outils technologiques.
 - Si l'ascenseur est bondé, attendez le prochain, si possible.
 - Évitez d'utiliser la salle du courrier en même temps que d'autres résidents ou locataires.
 - Assurez-vous qu'il n'y a pas trop de monde dans la buanderie ou les autres aires communes de manière à pouvoir garder une distance d'au moins deux mètres (six pieds) entre vous et les autres résidents ou locataires qui utilisent les appareils et les autres commodités.
 - Évitez les rassemblements de toute sorte dans les aires communes à l'intérieur de l'immeuble, comme le hall d'entrée ou les salles récréatives, ou à l'extérieur, comme les entrées ou les pavillons de jardin.

Est-ce que les locataires devraient envisager d'apporter des modifications au système de ventilation des immeubles à logements multiples?

Bien qu'il ait été prouvé qu'une bonne ventilation (p. ex. ouvrir les fenêtres quand le temps le permet) peut réduire la transmission de certains virus comme celui de la grippe, pour le moment, rien n'indique que la COVID-19 peut se transmettre par les systèmes de ventilation.